



GUIDE D'ANIMATION

Faire le pont

Mieux comprendre les services en français en Ontario

Faire le pont | Across the Chasm

The video and facilitation guide are available in English under the title *Across the Chasm*.

Pour obtenir une copie du guide d'animation ou de la vidéo, veuillez communiquer avec nous :



288, rue Dalhousie, pièce E
Ottawa (Ontario) K1N 7E6
Tél.: 613.241.8433
Télec.: 613.241.8435
aocvf@francofemmes.org
www.francofemmes.org/aocvf

Nous tenons à remercier les femmes qui ont participé au comité encadreur et à la vidéo :

Julie Béchard-Fischer
Lucie Brunet
Leighann Burns
Linda Cardinal
Pamela Cross
Bonnie Diamond
Marie-Luce Garceau
Josée Guindon

Jenny-Wolff Jean-François
Michèle A. Kérisit
Wendy Komiotis
Nathalie Lafrenière
Nancy Langlois
Élisabeth Larsen
Jeanne Françoise Mouè
Sonia Ouellet

Céline Pelletier
Jackie Pelletier
Kathryn Penwill
Gaëtane Pharand
Erin Reznick
Ghislain Sirois

Financement du MSSC dans le cadre de l'entente Canada-Ontario



Graphisme — Anne Lizotte Communications
Responsable du projet — Louise Allaire

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes © 2008

Table des matières

Introduction	2
Comment utiliser le guide	3
Le français en Ontario — Cadre juridique	4
Mythes et réalités sur les services en français	5
Services bilingues	6
Langue émotive et guérison	10
Femmes immigrantes et réfugiées	11
Services en français de qualité	13
Traduction et interprétation	16
Participation à des comités bilingues	19
Conclusion	23
Plan d'action pour mon organisme	24
Annexe A — Cadre juridique des services en français.....	25
<i>Constitution canadienne</i>	
<i>Loi sur les services en français</i>	
<i>Loi sur les langues officielles</i>	
<i>Loi sur les tribunaux judiciaires</i>	
<i>Code des droits de la personne</i>	
Annexe B — Le français dans le monde	29
Annexe C — La communauté francophone de l'Ontario	30
Annexe D — Principes directeurs : pierre angulaire du développement des services en français.....	41
Ressources.....	42

Introduction



Ghislaine Sirois – Directrice générale
Action ontarienne contre la violence faite aux femmes



Si on demande à des fournisseurs de service ce qu'ils font de bien, ils peuvent nous donner la liste... Ils font bien l'accueil, ils donnent bien l'information, ils font du bon counselling, ils font de bonnes références, ils font du bon accompagnement à la cour ou des choses comme ça. Et si on leur demande : « Et si la personne ne parle pas la langue dans laquelle vous faites toutes ces choses-là, est-ce que vous cotez votre service comme un très bon service, si la personne n'y a pas accès pour une question de langue ? »



Les droits linguistiques des francophones de l'Ontario sont définis depuis plus de vingt ans dans la *Loi sur les services en français*. Malgré cela, beaucoup de femmes francophones victimes de violence n'ont pas accès à des services en français de qualité.

Pourquoi ? Souvent parce que les services en français sont mal connus, qu'on ignore qu'ils existent, qu'on pense que toutes les femmes francophones sont bilingues, que la question de la langue n'est pas une priorité dans les cas de violence ou tout simplement

parce qu'on ne comprend pas l'importance de la langue maternelle et des affinités culturelles dans le processus de guérison, qu'on ne pense pas à demander à une femme immigrante qui ne parle pas anglais si, par hasard, elle parlerait français. Il peut même arriver que l'on rencontre une certaine résistance face au fait français.

La question des services en français, c'est une question complexe, difficile à cerner et à comprendre. C'est bien sûr une question de droits légaux, mais aussi de droits humains et de justice sociale.

Comment utiliser le guide

Faire le pont vise à vous aider à mieux comprendre en quoi consistent des services en français de qualité, à les situer sur le plan historique ou juridique, mais surtout à saisir pourquoi les femmes francophones victimes de violence ont tant besoin d'entreprendre et de poursuivre leur processus de guérison en français.

Nous avons conçu la vidéo et le guide pour les anglophones autant que pour les francophones et nous avons voulu faire le tour de la question. Dans un tel contexte, il est évident que, d'un groupe à l'autre, les intérêts et les obligations ne sont pas nécessairement les mêmes. C'est pourquoi nous avons traité séparément les divers aspects des services en français. Pour votre atelier, vous pouvez traiter d'un seul thème ou combiner deux ou trois thèmes qui correspondent davantage aux besoins de votre groupe.

- > Cadre juridique
- > Services bilingues
- > Langue émotive et guérison
- > Femmes immigrantes et réfugiées
- > Services en français de qualité
- > Traduction et interprétation
- > Participation à des comités bilingues

Vous constaterez que le DVD comporte des marqueurs qui vous permettent de passer d'une section à l'autre en appuyant sur la touche « *skip* » de votre télécommande.

Vous trouverez à l'Annexe A, les grandes lignes de chacune des lois qui touchent les services en français. L'Annexe B vous propose un portrait général du français dans le monde, l'Annexe C, le profil statistique des femmes francophones de l'Ontario et l'Annexe D, les principes directeurs du développement des services en français en matière de violence contre les femmes.

Si vous désirez approfondir un thème en particulier, nous vous suggérons de consulter les liens Web et les références que nous avons ajoutés en notes de bas de page un peu partout dans le texte.

Nous vous proposons également un plan d'action pour votre organisme. Il peut vous servir de guide, vous permettre d'évaluer les services en français que vous offrez ou encore d'établir des objectifs à court, à moyen ou à long terme en matière de services en français.



Le français en Ontario

Cadre juridique



Pamela Cross
Avocate et militante féministe



Dans les grands centres urbains, prenons Toronto, par exemple, puisque c'est la plus grande ville en Ontario, où il y a énormément de groupes linguistiques différents. Je pense qu'on ne fait pas très bien la distinction entre les droits linguistiques enchâssés dans la loi, le français en Ontario, entre autres, et ce qu'on connaît comme le multiculturalisme.



Bonnie Diamond
Militante féministe

Pistes de discussion

- > Pourquoi des services en français et pas de services en chinois ou en punjabi, par exemple ?
- > Y a-t-il une différence entre le français et toutes les autres langues, sauf l'anglais, parlées à Toronto, Ottawa, Hamilton, etc ?

Plusieurs lois définissent les droits linguistiques au Canada et en Ontario.



Sur le plan culturel, nous parlons des peuples fondateurs, des Autochtones qui étaient ici avant nous, des Français et des Anglais. Mais je ne crois pas que nous comprenions vraiment ce que cela signifie. Nous oublions qu'il existe des droits linguistiques au Canada, en Ontario aussi, et des protections permettant d'utiliser les deux langues. Nous devons en prendre conscience pour que chaque personne puisse exercer pleinement ses droits.



Pistes de discussion

- > Pouvez-vous en nommer quelques-unes ?
- > Quelles sont les grandes lignes de chacune de ces lois ?
- > Comment ces lois protègent-elles les droits des francophones de l'Ontario ?

*Constitution canadienne
Loi sur les services en français
Loi sur les langues officielles
Loi sur les tribunaux judiciaires
Code des droits de la personne*

Pour de plus amples renseignements
sur ces lois, consultez l'Annexe A.

Mythes et réalités sur les services en français¹

vrai ou faux ?

- | | |
|--|--|
| 1. Selon le <i>Code des droits de la personne de l'Ontario</i> , la langue constitue un motif de discrimination. | |
| 2. La présence d'un ou d'une interprète ne répond pas à l'obligation du gouvernement de l'Ontario d'offrir des services en français. | |
| 3. Selon la <i>Loi sur les services en français</i> (LSF), si la personne doit attendre une heure pour un service en français, alors que le service en anglais est dispensé en cinq minutes, c'est un motif raisonnable pour porter plainte. | |
| 4. Un des avantages d'être un organisme désigné en vertu de la <i>LSF</i> est que les services en français ne peuvent pas être abolis. | |
| 5. Toujours selon la <i>LSF</i> , les services en français doivent être fiables et de qualité comparable aux services offerts en anglais. | |

réponses

1. FAUX — Dans le *Code des droits de la personne* de l'Ontario, la langue n'est pas un des critères de discrimination. Par contre, l'origine ethnique, l'ascendance et le lieu d'origine font partie de la liste. Donc, si un préposé répond de façon impolie et inacceptable à une personne francophone qui demande des services en français, ce comportement peut être qualifié de discrimination basée sur l'ascendance et l'origine ethnique.
2. VRAI — Puisque le français a un statut officiel en Ontario, la *Loi sur les services en français* donne le droit de communiquer **directement** en français avec la personne qui offre le service.
3. VRAI — La *Loi sur les services en français* a comme buts et objectifs : la protection de la minorité francophone de l'Ontario, la progression du français, l'égalité du français et de l'anglais en Ontario. Or, le fait d'attendre si longtemps pour un service en français décourage l'utilisation de la langue, favorise la régression du français par rapport à l'anglais et ne protège pas la minorité francophone de l'Ontario car il en favorise l'assimilation.
4. VRAI — L'organisme lui-même ne peut éliminer les services en français qu'en conformité avec la *Loi sur les services en français*. Le gouvernement ne peut faire en sorte que les services en français offerts par l'organisme désigné ne soient éliminés sans d'abord avoir pris toutes les mesures raisonnables pour s'assurer que ces services en français soient toujours disponibles.
5. VRAI — L'égalité du français et de l'anglais en Ontario est un des objectifs de la *Loi sur les services en français*.

¹ Guilbeault, Mélodie. *Les services en français (SEF) en Ontario. Atelier d'information juridique*. AOcVF. Page consultée en ligne le 28 octobre 2008. URL : http://ressources.violence.org/index.cfm?Voir=sections_detail&Id=3804&M=1658&Sequence_No=3796&Parent=3764&niveau=3&Repertoire_No=2137985079.

Services bilingues



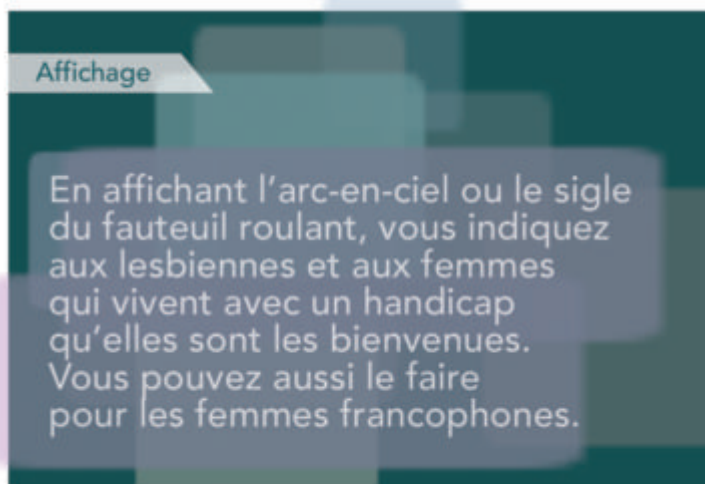
C'est certain que quand une femme victime de violence conjugale arrive dans un service, la langue n'est pas nécessairement sa priorité. Ce qu'elle veut, c'est de l'aide immédiate. Elle est en crise, elle est dans ses émotions. Et si on lui demande gentiment : « Est-ce que vous aimeriez que l'on fasse venir ou que l'on trouve une traductrice ou un service en français ? » Si le moins, elle est capable de parler et de se débrouiller en anglais, elle va probablement dire non.



Nous offrons des services en français

Questions à se poser :

- > Nos services en français sont-ils aussi **complets** que nos services en anglais ?
- > Offrons-nous **tous les services** dans les deux langues ?
- > Sommes-nous en mesure d'offrir des services en français **en tout temps** ?
- > Sommes-nous en mesure d'offrir des services en français **sans aucun délai** d'attente ?
- > L'accueil se fait-il dans les **deux langues** (au téléphone et dans nos bureaux) ?
- > Avons-nous des intervenantes francophones ou qui parlent couramment français et qui sont capables de **lire** et d'**écrire** en français ?
- > Sommes-nous capables d'**évaluer** la qualité du français écrit et parlé de notre personnel ?
- > Peut-on considérer que les services en français que nous offrons sont d'**aussi bonne qualité** que nos services en anglais ?
- > Pour offrir des services en français, devons-nous parfois avoir recours à des **interprètes** ?
- > Avons-nous de la **documentation** en français bien en évidence ?
- > Sommes-nous en mesure d'évaluer la **qualité** de notre documentation en français ?
- > Au sein de notre **conseil d'administration**, avons-nous des francophones ou des femmes qui parlent couramment français, qui comprennent bien les besoins et la réalité de la communauté francophone ?



Offre active de services en français

1. Le personnel qui répond au téléphone est bilingue
2. L'accueil se fait dans les deux langues (au téléphone et sur place)
3. Le message de la boîte vocale est bilingue
4. L'organisme a aussi un nom français
5. L'affichage est bilingue dans les bureaux (affiches et indications générales)
6. La documentation bilingue et bien en vue à l'accueil
7. Le nom des programmes est bilingue (langues officielles)
8. L'offre de services en français est réelle

Il n'y a pas de demande pour des services en français

Questions à se poser :

- > Offrons-nous réellement aux femmes francophones la **possibilité de choisir** les services en français ?
- > Faisons-nous une **offre active** de services en français ?
- > Au moment de l'accueil, **demandons-nous** à une femme si elle est d'expression française et si elle préfère obtenir des services en français ?
- > Avons-nous établi un **mécanisme** nous permettant de déterminer dans quelle langue les femmes voudraient obtenir les services ?
- > Dans la gamme des programmes que nous offrons, démontrons-nous une **intention véritable** d'offrir un groupe de soutien en français ou l'offrons-nous du bout des lèvres en espérant qu'elle ne choisisse pas cette option ?
- > Proposons-nous un groupe de soutien en français **d'ici un ou deux ans** ou un groupe en anglais la semaine prochaine ?
- > Avons-nous pensé aux **raisons** pour lesquelles les femmes francophones n'exigent pas de services en français ?
 - Peur de ne pas avoir de services
 - Peur de devoir attendre pour avoir des services
 - Réflexe de s'intégrer à la majorité
 - Oppression intériorisée



L'oppression intériorisée

« L'oppression externe est l'exercice injustifié de l'autorité et du pouvoir d'un groupe sur un autre. Cela comprend d'imposer les croyances, les valeurs et le style de vie d'un groupe à un autre groupe. L'oppression externe devient de l'oppression intériorisée lorsque nous en venons à croire et à agir comme si les croyances, les valeurs et le style de vie de l'opresseur étaient la réalité. L'oppression intériorisée peut également se définir comme la « haine de soi-même » ou le « racisme intériorisé ». L'oppression intériorisée se traduit par la honte et le désaveu de sa réalité individuelle et culturelle.²

Manifestations de l'oppression intériorisée³

Pardon
my French...

- > Malaise d'être francophone.
- > Désir de ne plus appartenir à cette communauté.
- > Ne pas afficher sa différence.
- > Crainte de soulever la colère des autres.
- > Peur de ne pas obtenir de services.
- > Peur de perdre ses acquis et sa crédibilité.
- > Crainte d'être perçue comme une « chialeuse ».
- > Peur que plus personne n'écoute si on parle en français.
- > Acceptation passive de l'assimilation.
- > Faire semblant d'appartenir au groupe majoritaire pour en avoir les privilèges (*passing*).
- > Considérer que les services en anglais sont meilleurs que les services en français.

² Traduction libre. Women's Rural Advocacy Programs. *Internalized Oppression*. Page consultée le 18 novembre 2008. URL: <http://www.letswrap.com/nadvinfo/internal.htm>

³ Pour en connaître davantage sur l'oppression intériorisée, consultez : Sirois, Ghislaine. 1999. *Y a-t-il oppression des femmes francophones ?* Ottawa. Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.



Il n'y a jamais assez d'argent, alors on s'arrange d'abord pour que tout le monde soit en sécurité. Elles sont ici. Elles ont un lit. De temps en temps, une intervenante peut parler en français avec elles. Ce n'est pas idéal, mais au moins, les femmes sont protégées de l'agresseur. C'est risqué de faire ça, parce que lorsque les femmes s'ennuient, elles ont beaucoup de difficulté à faire des choix sécuritaires.



Nous ne trouvons pas toujours le personnel francophone ou bilingue pour répondre aux besoins et, quand nous en trouvons, nous avons de la difficulté à le garder.

Questions à se poser :

- > Avons-nous établi des **stratégies de recrutement** qui nous permettent réellement de rejoindre les francophones qui pourraient combler les postes ?
- > Avons-nous en place des **mesures de soutien** en français pour notre personnel francophone ?
- > Nos intervenantes francophones doivent-elles régulièrement **travailler en anglais** ?
- > Laissons-nous à nos intervenantes francophones suffisamment de temps pour établir des **liens** avec la communauté francophone ?
- > Avons-nous pensé à offrir de la **formation en français** à notre personnel francophone ?
- > Le bilinguisme est-il associé à un **poste** plutôt qu'à une personne ?
- > Avons-nous des **superviseuses** et des **cadres** francophones ou qui parlent couramment français et peuvent lire et écrire en français ce qui, par exemple, permettrait aux intervenantes d'écrire leurs rapports en français ?
- > Sommes-nous en mesure d'**évaluer** les capacités à s'exprimer en français de notre personnel et de nos superviseuses et cadres ?

Langue émotive et guérison



La guérison, c'est d'articuler, c'est de mettre des mots sur sa souffrance, d'extérioriser cette souffrance, de raconter l'abus. Mais il y a une dimension du cœur ou de l'émotion que tu perds si tu es obligée de traduire dans une langue qui n'est pas la tienne, même si t'es parfaitement bilingue.



**I speak English
but I French
better!**

Dans certaines situations les mots ne viennent que dans sa propre langue, c'est ce qu'on appelle la langue émotive.

Quelques exemples :

- > Quand vous êtes très fâchée contre votre conjointe ou conjoint anglophone, dans quelle langue exprimez-vous votre colère ?
- > Quand vous voulez répondre à un chauffeur d'autobus qui vient de vous insulter.
- > Quand vous venez d'apprendre une très mauvaise nouvelle.
- > Quand vous criez parce que vous avez très peur.

Vous vous faites arrêter par la police, vous êtes à l'urgence avec votre enfant malade, vous venez d'avoir un accident de voiture. Vous êtes très stressée et personne ne parle français. Êtes-vous toujours capable de vous exprimer clairement en anglais ? Cela vous est-il déjà arrivé ?

Quand il ne s'agit pas de notre langue maternelle, il est facile de faire des erreurs et de dire une bêtise. Cela vous est sans doute déjà arrivé.

La fois où j'ai voulu dire...
et que j'ai dit...

Certaines femmes ont déjà fait une thérapie, du counselling ou un groupe de soutien en anglais sans grands résultats. Par contre, quand elles ont repris le processus en français, elles ont progressé vers la guérison.



Tu peux te retrouver dans un groupe de femmes majoritairement anglophones. Tu dis pas un mot. Le groupe se déroule, oui, tu souris à tout le monde et tu comprends pas un mot. Pourtant t'as envie de parler. T'as envie de partager ton expérience. Tu as envie de faire partie du groupe. Mais la langue n'est pas là. Et quand tu réussis à parler, personne ne te comprend. Alors ça signifie que tu te parles à toi-même et tu te retrouves à vivre un peu l'isolement à l'intérieur d'un groupe. Comment tu fais pour rejoindre les autres, comment les autres font pour te rejoindre ?



Femmes immigrantes et réfugiées



Souvent, ça va être des services francophones qui vont référer aux services francophones. Ce qui m'amène à penser à un mythe, qui est assez répandu, comme quoi une femme immigrante, c'est pas une femme francophone. Ce que je veux dire par là c'est que, par exemple, une femme, si elle est immigrante et qu'elle va dans un service qui est plutôt anglophone, elle ne sera pas référée à un service en français parce qu'elle n'est pas considérée comme étant francophone, elle est considérée comme étant immigrante.



Beaucoup de femmes immigrantes ou réfugiées, originaires d'Afrique, du Moyen-Orient, d'Europe, d'Haïti et même d'Asie parlent français, le comprennent et surtout, s'identifient très fortement à la culture francophone.

Ces dernières années, beaucoup de femmes africaines sont venues s'installer en Ontario. L'Afrique ayant été colonisée en partie par la France ou la Belgique, une trentaine de pays africains sont maintenant membres de l'Organisation internationale de la francophonie et c'est en Afrique que l'on retrouve aujourd'hui le plus grand nombre de locuteurs francophones. Lors de l'indépendance, beaucoup d'états africains ont adopté le français comme langue officielle, d'autres ont gardé le français en plus de leurs langues nationales. Dans tous les pays dont le français a été la langue de colonisation, on parle français ou, à tout le moins, on le comprend.



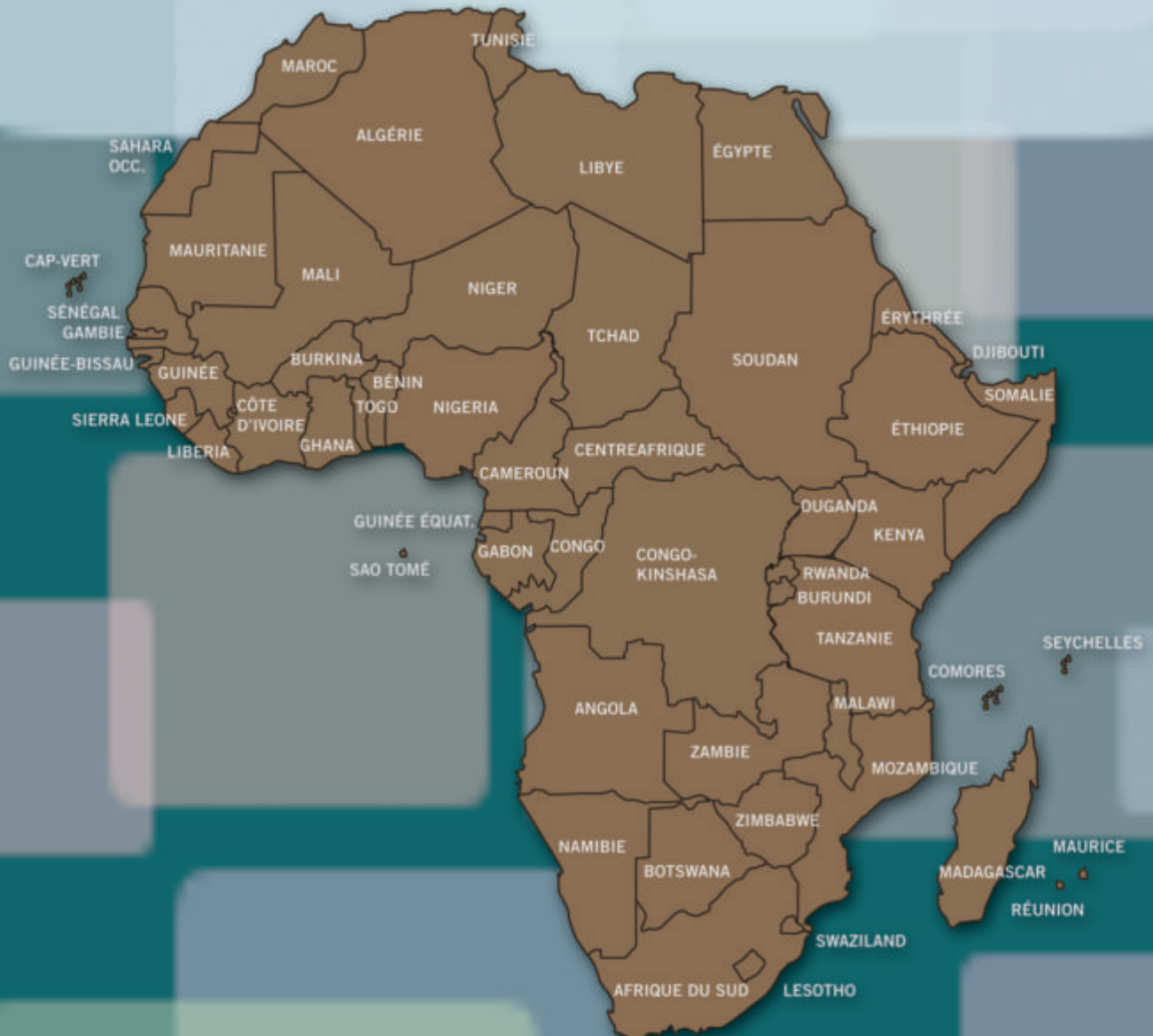
On peut passer des semaines sans parler, parce qu'on arrive pas à s'exprimer en anglais. Alors on va, de façon naturelle, comme immigrante parlant français, vers la communauté francophone.



Voici une carte de l'Afrique⁴

Pouvez-vous trouver des pays où le français est encore présent, qu'il soit langue officielle, langue seconde ou langue d'usage dans certaines régions.

Les réponses sont en page 22.



⁴ Leclerc, Jacques. *L'aménagement linguistique dans le monde*. Page consultée en ligne le 16 octobre 2008.
URL : <http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/AFRIQUE-MAP-clic.htm>

Services en français de qualité

Portrait idéal d'un service en français de qualité : un idéal à atteindre⁵

Ce portrait idéal d'un service en français de qualité a été élaboré en 1998 dans le cadre d'une étude sur l'ensemble des SEF en matière de violence en Ontario (Brunet 1998). Dans cette étude, on présente les éléments qui définissent de façon concrète ce que sont des services en français de qualité dans le domaine de la violence faite aux femmes. Cette définition représente un idéal à atteindre pour assurer l'accessibilité et la qualité des SEF. Elle constitue un aide-mémoire qui permet aux organismes et aux ministères de voir dans quelle mesure les SEF en matière de violence sont accessibles et de qualité.

1. Le personnel est francophone et compétent :
 - > le service est géré par des femmes francophones qui ont le pouvoir de prendre les décisions qui affectent les services,
 - > la qualité des services offerts en français est équivalente ou supérieure à celle des services offerts à la communauté anglophone,
 - > tout le personnel s'exprime couramment en français, oralement et à l'écrit,
 - > on retrouve du personnel francophone à tous les niveaux de l'éventail des services offerts par l'organisme,
 - > le personnel est sensible à la réalité et à l'oppression des francophones en milieu minoritaire et à leur diversité.
2. Les ressources humaines et financières sont suffisantes :
 - > les ressources humaines et financières sont suffisantes pour pouvoir répondre à la demande et faire le travail de développement communautaire nécessaire,
 - > la continuité du service est assurée,
 - > des bénévoles francophones contribuent aux activités de l'organisme, mais le service ne dépend pas seulement ou peu d'elles pour fonctionner.



Lucie Brunet
Chercheuse communautaire



Ce qu'on cherche à faire dans les services en français de qualité, c'est d'abord de s'assurer qu'il y a un continuum de services. Alors la femme qui est en détresse, qui a besoin d'aide, va téléphoner, va être accueillie, va être reçue par une téléphoniste qui parle français. On va ensuite faire l'évaluation de sa situation en français. Elle va être référée à des intervenantes francophones. S'il y a des groupes de soutien ou du counselling qui se fait en individuel, ça va se faire aussi en français.



5 Extraits tirés de Brunet, Lucie. 1998. *Les services en français en matière de violence faite aux femmes : le défrichage d'un chemin tortueux*. Ottawa, Action ontarienne contre la violence faite aux femmes. in Brunet, Lucie et Garceau, Marie-Luce. 2004. *Faire autant avec si peu*. Ottawa. Action ontarienne contre la violence faite aux femmes. pages 36 - 37.

Services en français de qualité

3. Tous les services sont accessibles en tout temps :
 - > les usagères des services peuvent se faire servir entièrement en français du début à la fin,
 - > toute la gamme des services offerts est disponible en français,
 - > les services répondent aux besoins et sont permanents,
 - > pour les services d'urgence, le personnel francophone est disponible 24 heures par jour, sept jours par semaine,
 - > le matériel en français est facile à comprendre et à utiliser par toutes les femmes.
4. Les services ont une approche féministe et holiste qui respecte la diversité des femmes :
 - > les services offerts ont une orientation féministe fondée sur le respect, les choix offerts aux femmes, la prévention, le changement social,
 - > on présente une gamme d'options aux femmes,
 - > les services sont accessibles aux femmes dans leur diversité et peuvent répondre aux besoins des femmes des minorités raciales et culturelles, des femmes vivant avec un handicap et des autres femmes ayant des besoins spéciaux,
 - > la prise en charge et la responsabilité individuelles et collectives sont privilégiées.



La solution qu'on a trouvée, c'est des services en français autonomes, pis on a démontré que ça marche. Ça marche bien et même en étant autonome, on est capable de travailler très étroitement avec des organismes qui font du travail semblable, mais on peut, à ce moment-là, rester avec nos particularités ou respecter ça.



Services en français de qualité

Les militantes francophones favorisent le développement de services en français autonomes afin d'en assurer la pérennité. On devrait y retrouver les caractéristiques suivantes :

- > la structure est homogène, francophone et autonome,
- > l'organisme prend au sérieux son mandat de servir les femmes francophones,
- > l'organisme fait une offre active des services en français,
- > les communautés francophones et anglophones sont bien informées de l'existence du service,
- > la direction et le personnel créent un climat qui incite les usagères à se sentir à l'aise de s'exprimer en français,
- > les employées sont soutenues par d'autres collègues francophones dans le même domaine,
- > le conseil d'administration et les comités sont formés de femmes d'expression française représentatives de la communauté,
- > la direction et les responsables des divers services ou programmes sont d'expression française et sont sensibles à la réalité de la femme francophone minoritaire,
- > la formation à l'intention du personnel et des bénévoles est disponible en français et correspond aux besoins de la clientèle,
- > le réseautage et l'aiguillage vers des ressources connexes se font en français quand c'est possible,
- > le service est redevable à la communauté francophone et reflète ses valeurs.

Pour en savoir davantage sur les principes directeurs des services en français, voir l'**Annexe D**.



Les organismes en Ontario français ont développé des principes fondamentaux, entre autres, que les organismes soient **par et pour** les femmes francophones, qu'ils soient gérés 24 heures sur 24 par des femmes qui parlent en français.



Et la raison pour laquelle cette approche a été utilisée, c'est parce que les services devenaient une sorte de lieu au sein duquel les francophones pouvaient aussi aller reprendre un certain contrôle de la situation.



Traduction et interprétation



Particulièrement dans le langage de l'oppression ou du féminisme, il faut travailler avec des interprètes et des traductrices qui partagent l'analyse politique, sinon on risque de créer beaucoup de confusion et d'élargir encore plus le fossé entre les groupes linguistiques.



Quelques exemples⁶

TEXTE ORIGINAL

But unlike years ago, when survivors were helping to start women's shelters and rape crisis centres.

TRADUCTION

Mais à la différence des années passées, quand les survivantes aidaient à ouvrir des asiles pour femmes et des centres de crise pour viole.

CE QU'ON COMPREND

Mais à la différence des années passées, quand les survivantes aidaient à ouvrir des maisons de fous et des centres de crise pour violon.

TEXTE ORIGINAL

Today ! You say:
"NO MORE" !

TRADUCTION

Aujourd'hui, tu ne dis plus rien...

CE QU'ON COMPREND

Tais-toi !

CE QUI EST DIT

Appel au 911 — « Dépêchez-vous, mon mari vient de prendre le bois. » (C'est-à-dire, mon mari est en crise et il vient de s'enfuir dans la forêt.)

INTERPRÉTATION

« Mon mari a volé la corde de bois. »

CONSÉQUENCE

Ce n'est donc pas urgent.



⁶ Nous n'avons pas jugé nécessaire de citer les sources.

Traduction et interprétation

Les logiciels de traduction peuvent parfois donner des résultats assez surprenants. Voici un exemple, tiré d'une lettre distribuée par un organisme anglophone.

« Veuillez trouver ci-joint une copie élogieuse de --, une sensible croix culturelle guide interactif pour des personnes travaillant avec des femmes et les enfants qui ont été exposé à la violence. Le -- a récemment accomplis ce guide d'Anglais/Français afin d'augmenter des services existants pour ceux qui fournissent la consultation et tôt services d'intervention... Chacun des participants était pivotal à l'accomplissement réussi du guide et en accomplissant son but de fournir à une conscience du besoin de plus grande culturelle sensibilité en travaillant... Il est de notre espoir que ce guide augmentera votre travail avec vos clients et continue à développer la mission de votre agence mieux pour comprendre et incorporer la valeur de la diversité à ses programmes et services. »⁷

Petit test pour assurer la qualité de la traduction

	OUI	NON
> La traductrice connaît bien le vocabulaire du féminisme et de l'oppression.		
> La traductrice nous a été recommandée par une personne fiable, capable de vérifier la qualité du travail.		
> La traductrice a de l'expérience en traduction. Comme c'est le cas pour toutes les autres langues, le fait de parler français ne fait pas d'une intervenante ou d'une superviseure une bonne traductrice.		
> Nous avons une personne en mesure de vérifier la qualité de la traduction et de la langue.		
> Nous avons une personne en mesure de vérifier si les termes utilisés correspondent bien à nos valeurs.		

⁷ Lettre distribuée à plusieurs organismes francophones de l'Ontario.

Traduction et interprétation



Kathryn Penwill
Centre ontarien de prévention des agressions

«

C'est pas juste de l'interprétation pour que les francophones comprennent les gens qui parlent anglais, c'est aussi de l'interprétation pour que les anglophones comprennent les francophones qui s'expriment dans leur langue. Et aussi, qu'on pense à avoir des conférencières, des conférenciers qui s'expriment en français.

»



Bonnie Diamond
Militante féministe

«

Dans le milieu féministe, nous parlons toujours de briser le silence, de s'assurer que la voix de toutes les femmes est entendue, et pourtant, en tant qu'anglophones, nous imposons souvent le silence aux femmes francophones, simplement en ne portant pas notre écouteur et en n'écoutant pas ce que tente de dire une femme francophone par la voix de l'interprète.

»

Je dis !!!

Tu comprends ???



Gaétane Pharand – Directrice générale
Centre Victoria pour femmes

«

Très récemment, on a assisté à une conférence qui est subventionnée par le gouvernement. Ça devrait être automatiquement dans les deux langues officielles. Tout le matériel écrit l'est, mais absolument rien dans le contenu des présentations, à part quelques ateliers, ne se fait en français. On a la traduction simultanée. On n'annonce pas que c'est disponible, donc, même si on voulait poser des questions en français, y'a pas une personne anglophone dans la salle qui a pensé à aller chercher des écouteurs.

»

Participation à des comités bilingues

Participation à part entière aux comités

Aide-mémoire

- > Intégration des francophones dès le début du processus et respect des structures politiques que les femmes francophones se sont données. Inviter, par exemple, une femme du réseau d'AOCVF plutôt qu'une francophone qui ne fait pas partie d'un réseau d'action pour qui la diffusion représenterait beaucoup plus de travail et qui ne serait pas redevable envers le réseau des femmes francophones.
- > Il faut s'assurer de rallier la communauté francophone dès le début du processus, sinon l'initiative tombera à plat. S'il y a, par exemple, un processus de consultation, s'assurer qu'il y ait des consultations en français et pas seulement des consultations « bilingues », et que toute la documentation pertinente soit disponible en français.



Gaëtane Pharand – Directrice générale
Centre Victoria pour femmes



Moi, je siége à je ne sais pas combien de comités, mais si j'insiste qu'il y ait des services en français, il va falloir que je trouve la conférencière, va falloir que je trouve le temps pour faire la promotion et la publicité, souvent va falloir que je trouve le temps pour faire de la traduction ou de la rédaction en français parce que c'est pas de leur côté qu'ils vont le faire. Il va falloir que j'aide à aller chercher des subventions. Va falloir aussi que j'aie chercher les femmes, ou la clientèle, l'auditoire, pour qu'elles participent.



Participation à des comités bilingues



Même si je travaille dans un domaine où nous faisons des efforts pour bien comprendre l'oppression et le racisme, j'oublie souvent que l'anglais que parlent si bien ces femmes est une langue seconde. Ça crée certains problèmes. Un, j'oublie qu'elles sont francophones et je les considère comme des anglophones. Deux, j'oublie jusqu'à quel point c'est épuisant pour elles de toujours fonctionner en anglais avec un tel esprit de collaboration parce que la majorité d'entre nous sommes anglophones. Trois, je ne pense pas aux subtilités de la langue avec lesquelles elles doivent se battre parce que moi j'oublie qu'elles sont francophones.



Participation à part entière aux comités

Aide-mémoire (suite)

- > S'assurer, tout au long du processus, que le message des membres du comité ne devienne pas « ça coûte cher ou c'est beaucoup de travail de faire ça dans les deux langues ».
- > Appuyer la participante francophone dans ses demandes, ne pas lui faire sentir que ce ne sont que des caprices. Si, par exemple, la représentante des femmes francophones doit ou souhaite consulter son réseau, traduire la documentation pour faciliter l'échange. Ne pas attendre la fin du processus pour faire la traduction.
- > S'assurer que la coordonnatrice du projet comprend les enjeux liés à la langue et les respecte, de la même manière qu'on voudrait qu'elle comprenne les enjeux liés au racisme ou aux différentes habiletés. S'assurer que les communications se fassent dans les deux langues : convocations, courriels, etc. S'assurer que la recherche de littérature tienne aussi compte de la documentation disponible en français.
- > Adapter les stratégies de communication à la réalité francophone : autres médias, culture reflétée dans les messages, etc. Comprendre que rejoindre la communauté de langue française requiert des stratégies différentes.
- > Comprendre que la population de langue française est diversifiée : femmes immigrantes, femmes handicapées, femmes de couleur, lesbiennes, autochtones... et que les moyens requis, quoique à plus petite échelle, doivent être également diversifiés pour rejoindre l'ensemble des femmes d'expression française.

Différences culturelles

Il faut également se rappeler que les mots ont aussi un poids culturel et que leur utilisation n'a pas toujours les mêmes effets dans une langue que dans l'autre. Au Canada français, entre autres, les jurons sont de nature religieuse et parler de fonctions corporelles est accepté en société, ce qui n'est pas le cas chez les anglophones. Le fait de dire merde, par exemple, n'est pas très « bien élevé », mais pas vraiment impoli en français.

L'utilisation de l'impératif comme : « Passe-moi donc le beurre », dit sur un ton doux, est tout à fait correct pour les francophones et impoli pour les anglophones qui diraient plutôt : « Serais-tu assez gentille de me passer le beurre SVP. ».



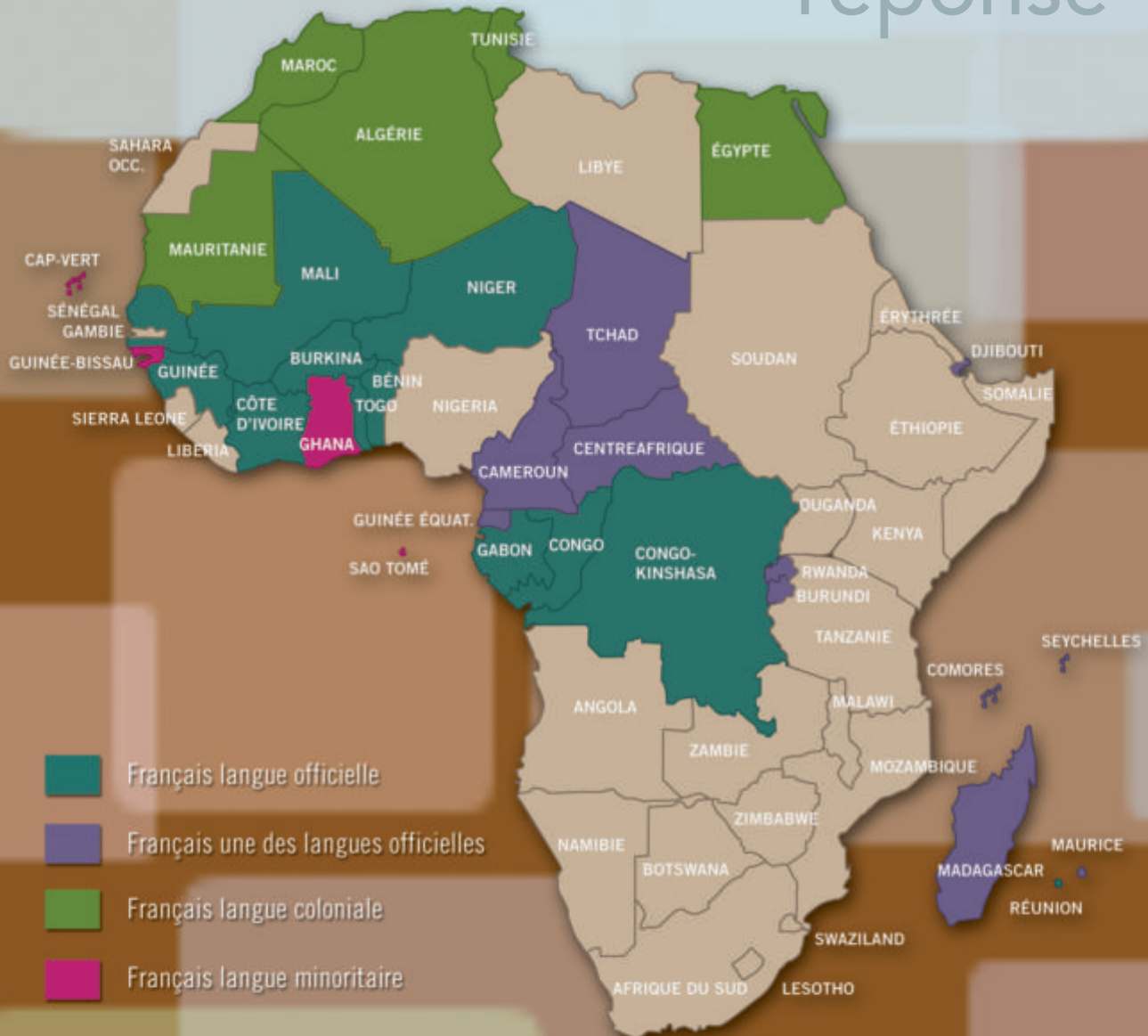
Le français en Afrique

En vous rendant sur le site Web suivant, vous pourrez obtenir de plus amples renseignements sur chacun des pays africains membres de la Francophonie :

L'aménagement linguistique dans le monde

<http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/afrique/AFRIQUE-MAP-clic.htm>

réponse



Conclusion



Si je peux me permettre une analogie. Quand une femme arrive dans une maison d'hébergement après avoir quitté un partenaire violent, elle ne sait pas nécessairement qu'elle a droit à une pension alimentaire pour enfant. Et ce n'est pas à elle de le savoir. Ce n'est pas non plus à l'intervenante d'être son avocate et de la défendre en cour. Mais l'intervenante doit savoir comment la femme peut exercer ce droit — faire une demande d'aide juridique, donner une liste d'avocates et d'avocats qui comprennent bien la violence faite aux femmes, etc. Je ne vois pas pourquoi ce serait différent pour le droit à des services en français. Et pourtant, c'est différent.



Pamela Cross
Avocate et militante féministe



En quelque sorte, les femmes francophones, ce qu'elles pratiquent depuis quelques années, c'est la reprise de pouvoir, collectivement, c'est la reprise de pouvoir d'aller chercher leurs propres services en français, de faire de la revendication pour avoir des maisons d'hébergement à Timmins ou à Toronto, par exemple, c'est une reprise de pouvoir et c'est une façon de défaire l'oppression. Et qui de mieux pour servir une femme qui vit une perte de pouvoir que quelqu'une qui l'a repris aussi, individuellement et collectivement.



Ghislaine Sirois – Directrice générale
Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

Plan d'action pour mon organisme

Que pouvons-nous faire à court, moyen ou long terme pour améliorer la qualité de nos services en français ?

- ☐ Établir un mécanisme nous permettant, dès l'accueil, de savoir qu'une femme est francophone.
- ☐ Si nous ne sommes pas en mesure d'offrir des services en français et ne connaissons pas les services sur le territoire, référer la femme à Femaide, la ligne de soutien aux femmes victimes de violence. 1-877-femaide (336-2433) — ATS : 1-866-860-7082 — <http://www.briserlesilence.ca/>
- ☐ Créer des liens avec les organismes francophones en violence faite aux femmes, pour mieux connaître les services qu'ils offrent et y référer les femmes d'expression française. Vous pourriez établir des protocoles de collaboration avec le SEF, mais attention ! Ce n'est pas pour obtenir de la traduction, mais pour qu'une intervenante d'expression française puisse offrir du soutien et de l'accompagnement à l'usagère.
- ☐ Faire une offre active de services en français
 - Accueil au téléphone
 - Messagerie vocale
 - Accueil sur place
 - Affichage
 - Documentation en français bien en évidence
- ☐ Obtenir de la documentation en français sur les programmes que nous offrons en français.
- ☐ Proposer des services en français à toutes les femmes francophones que nous recevons. Ne pas tenir pour acquis qu'une femme immigrante n'est pas francophone.
- ☐ Faire tous les efforts nécessaires pour que les femmes francophones aient accès à des groupes de soutien en français
 - Organiser un plus petit groupe
 - Collaborer avec un autre organisme pour organiser un groupe
 - Référer les femmes à un organisme francophone qui offre ce type de groupe
- ☐ Ne pas isoler les travailleuses francophones
 - Avoir des superviseuses et des cadres capables de bien parler français
 - Donner de la formation en français à nos travailleuses francophones
- ☐ Établir des stratégies de recrutement qui nous permettent vraiment d'embaucher du personnel francophone ou capable de s'exprimer adéquatement en français.
- ☐ Établir des mécanismes pour évaluer la qualité de la traduction.
- ☐ Travailler avec les intervenantes francophones dès le début d'un projet.

Cadre juridique des services en français

1. La Constitution canadienne⁸

La *Constitution canadienne* contient certains principes sous-jacents non-écrits qui constituent une toile de fond. Ils sont très importants car ils peuvent engendrer des obligations légales substantielles. L'un de ces principes très importants est « *le respect et la protection des minorités linguistiques au Canada* »⁹. Selon la *Constitution canadienne*, le gouvernement de l'Ontario a donc l'obligation d'agir de façon à respecter et protéger la minorité francophone de l'Ontario.

Lorsqu'il prend une décision, le gouvernement de l'Ontario se doit de se soumettre au principe fondamental de la *Constitution canadienne* qui est de respecter et de protéger la minorité francophone de l'Ontario.

Par exemple, l'hôpital Montfort d'Ottawa est le seul hôpital en Ontario dans lequel la langue de travail est le français et où les services en français sont disponibles en tout temps. Dans l'*Affaire Montfort*,¹⁰ une

Commission formée par le gouvernement de l'Ontario avait pris la décision de réduire de façon considérable les services de santé offerts par l'hôpital Montfort. La cour a annulé cette décision en partie parce que la Commission n'avait pas respecté son obligation constitutionnelle de protéger et de respecter la minorité francophone de l'Ontario.

2. La Loi sur les services en français de l'Ontario¹¹

La *Loi de 1986 sur les services en français*¹² garantit au public le droit de recevoir des services en français par le gouvernement provincial, et ce, dans 25 régions désignées.¹³

Pourquoi cette Loi ?

La présence francophone en Ontario remonte à plus de 350 ans. Plus de 548 940 francophones habitent la province, la plus grande communauté francophone canadienne hors Québec.

Le gouvernement de l'Ontario reconnaît l'apport du patrimoine culturel de la population

francophone et désire le sauvegarder pour les générations à venir.

Quels services sont disponibles ?

Tous les services offerts au public par les ministères et organismes gouvernementaux. Ex : Obtention d'un permis de conduire, d'un certificat de naissance ou de mariage, etc.

Est-ce que les ministères et agences gouvernementales doivent offrir tous les services en français tout le temps ?

Tous les ministères et agences gouvernementales doivent offrir des services en français. Ces services doivent être offerts dans au moins un des bureaux du ministère ou de l'agence situé dans une région désignée ou la desservant. Tous les bureaux doivent afficher en français l'emplacement où les services sont offerts en français.

Les ministères et agences gouvernementales qui ont des bureaux situés en dehors d'une région désignée, mais qui desservent une région désignée, doivent offrir des services en français à leur clientèle vivant dans la région désignée.

8 Guilbeault, Mélodie. 2005. *Les services en français — Document de base*. AOcVF. p. 4. Document consulté en ligne le 16 octobre 2008. URL : http://ressources.violence.org/index.cfm?Repertoire_No=2137985079&Voir=menu_liste3&M=1658

9 Renvoi relatif à la sécession du Québec (1998) 2 R.C.S.217 au para. 79.

10 Lalonde c. Commission de restructuration des services de santé (2002) 56 O.R. (3e) 505 (C.A.) au paragraphe 184. (Arrêt Montfort)

11 Office des affaires francophones. *La Loi sur les services en français*. Page consultée en ligne le 16 octobre 2008. URL : <http://www.ofa.gov.on.ca/francais/loi.html>

12 Pour le texte intégral de la *Loi sur les services en français*, consultez le site de Service Ontario — Lois en ligne. URL : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90f32_f.htm

13 Pour la liste et la carte des régions désignées, consultez le site de l'Office des affaires francophones. URL : <http://www.ofa.gov.on.ca/francais/loi-carte.html>

ANNEXE A

Si vous n'habitez pas dans une région désignée :

- > Vous pouvez avoir accès aux services en français disponibles dans une région désignée voisine de la vôtre;
- > Vous pouvez vous adresser aux bureaux centraux des divers ministères;
- > Vous pouvez consulter les sites Internet du gouvernement de l'Ontario.

Est-ce que la Loi oblige les organismes bénéficiaires de subventions à offrir des services en français ?

La Loi ne s'applique pas nécessairement à tous les organismes publics. On pense ici à certains hôpitaux, sociétés d'aide à l'enfance et foyers de groupe. Lorsqu'ils sont en mesure d'offrir certains ou tous leurs services en français, ils peuvent demander d'être désignés comme fournisseurs officiels de services en français.

Les ministères sont responsables d'identifier quels organismes, dans les régions désignées, offriront leurs services en français.

Est-ce que les municipalités doivent offrir des services en français ?

Les municipalités ne sont pas obligées d'offrir des services en français, même dans les régions désignées. C'est aux conseils municipaux que revient la décision d'en offrir ou non.

Que se passe-t-il dans le cas de transfert de services aux municipalités ?

Dans le cadre du remaniement des services locaux, quand un programme ou un service de juridiction provinciale est transféré à une municipalité, un protocole d'entente entre les deux parties assurera que la prestation de services en français est maintenue au même niveau.

Qui est responsable de cette Loi ?

La ministre déléguée aux Affaires francophones est responsable de la mise en application de la *Loi sur les services en français*. Elle est aidée dans cette tâche par l'Office des affaires francophones.

Pour le texte intégral de la *Loi sur les services en français*, consultez le site de Service Ontario — Lois en ligne. URL : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90f32_f.htm

Office des affaires francophones

Numéro sans frais :

1 800 268-7507

À Toronto : 416 325-4949

ATS : 416 325-0017

Télécopieur : 416 325-4980

Courriel : ofa@ontario.ca

Adresse postale :

777, rue Bay, 6^e étage

Toronto, Ontario M7A 2J4

3. La Loi sur les langues officielles du Canada¹⁴

Dans son préambule, la *Loi sur les langues officielles*¹⁵ stipule que le français et l'anglais ont statuts égaux et usages égaux dans les institutions du gouvernement fédéral du Canada.

Selon la *Loi sur les langues officielles* le public a le droit d'utiliser le français ou l'anglais pour communiquer avec l'administration centrale des institutions fédérales, ainsi qu'avec les autres bureaux désignés bilingues de ces institutions.

14 Guilbeault, Mélodie. 2005. *Les services en français — Document de base*. AOcVF. p. 6. Document consulté en ligne le 16 octobre 2008. URL : http://ressources.violence.org/index.cfm?Repertoire_No=2137985079&Voir=menu_liste3&M=1658

15 Pour le texte intégral de la *Loi sur les langues officielles*. URL : <http://lois.justice.gc.ca/fr/showdoc/cs/O-3.01///fr?page=1>

4. La Loi sur les tribunaux judiciaires de l'Ontario¹⁶

La *Loi sur les tribunaux judiciaires*¹⁷ définit l'obligation des tribunaux judiciaires d'offrir des services en français en Ontario. En droit criminel, les victimes de violence ne sont pas partie aux procédures et n'ont pas le droit de choisir la langue dans laquelle se déroulera un procès.

La *Loi sur les tribunaux judiciaires* précise que les langues officielles des tribunaux judiciaires sont le français et l'anglais.

On entend par tribunaux judiciaires les cours suivantes : la *Cour supérieure de justice*, la *Cour divisionnaire*, la *Cour de la famille*, la *Cour des petites créances* et la *Cour de justice de l'Ontario*.

Devant ces tribunaux judiciaires, les Ontariennes et les Ontariens qui parlent français et qui sont partie à l'action ont le droit d'exiger qu'une instance soit instruite en tant qu'audience bilingue. Les audiences bilingues sont présidées par un juge qui parle français. Les documents quant

à eux ne peuvent être présentés en français que lorsque les audiences ont lieu dans les régions présentées à l'annexe II de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* ou lorsque les autres parties y consentent.

Les articles 125 et 126 de la *Loi sur les tribunaux judiciaires* portent sur la langue.

5. Responsabilités des avocates et avocats en matière de services en français¹⁸

Pour connaître les obligations des avocates et avocats de l'Ontario en matière de services en français, consultez *Droits linguistiques*, une initiative du Barreau du Haut-Canada et de l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO).

Ce dépliant vise à aider les juristes de l'Ontario à mieux comprendre leur responsabilité d'informer leurs clients et clientes de leur droit à l'emploi du français. Vous pouvez télécharger le dépliant bilingue à partir du site Web de l'AJEFO. URL : http://ajefo.ca/documents/Depliant_droits_ling_final.pdf.

6. Le Code des droits de la personne de l'Ontario¹⁹

Le *Code des droits de la personne*²⁰ a pour but de protéger les Ontariennes et les Ontariens contre le harcèlement et la discrimination. Il s'applique à tous et toutes qui oeuvrent dans un domaine de juridiction provinciale en Ontario. Le *Code des droits de la personne* s'applique aux organismes gouvernementaux provinciaux auxquels s'adressent dans la grande majorité des cas les femmes victimes de violence en Ontario.

Selon l'article 1 du *Code des droits de la personne* toute personne a droit à un traitement égal en matière de services. Y sont énumérés plusieurs motifs de discrimination comme par exemple: le sexe, la race, l'origine ethnique, l'ascendance, le lieu d'origine...

Mais, la langue parlée par l'individu ne constitue pas un motif de discrimination selon le *Code des droits de la personne*. Il n'est donc pas interdit de discriminer contre quelqu'un seulement parce que cette personne parle le

16 Guilbeault. *Ibid.*

17 Pour le texte intégral de la *Loi sur les tribunaux judiciaires*. URL : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90c43_f.htm.

18 Association des juristes d'expression française. *Connaître ses responsabilités*. Page consultée en ligne le 28 octobre 2008. URL : <http://ajefo.ca/>.

19 Guilbeault. *Ibid.* p. 8.

20 Pour le texte intégral du *Code des droits de la personne*. URL : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90h19_f.htm.

ANNEXE A

français. Par exemple, le fait pour un employé de refuser de servir quelqu'un seulement parce que cette personne demande en français d'être servie ne peut pas constituer à lui seul un motif de discrimination selon le *Code des droits de la personne*.

Heureusement, parmi les motifs de discrimination énumérés dans le *Code des droits de la personne*, il y a l'origine ethnique, l'ascendance et le lieu d'origine. La langue peut être un élément de ces motifs de discrimination.

« La première langue que nous apprenons est souvent celle parlée par nos parents ou tuteurs et par d'autres person-

nes qui s'occupent de nous pendant notre enfance. Presque inévitablement, il y a un lien entre la langue que nous parlons ou l'accent que nous avons dans une langue particulière, d'une part, et notre ascendance, notre lieu d'origine, notre origine ethnique, d'autre part »²¹.

7. Plaintes sur les services en français

Si vous n'êtes pas satisfaite d'un service en français, vous pouvez déposer une plainte au Commissariat aux services en français. Vous trouverez tous les renseignements nécessaires à la rubrique « Plaintes » du site du Commissariat : URL : <http://www.csf.gouv.on.ca/fr/no de/28>.

Commissariat aux services en français

700, rue Bay, bureau 2401
Toronto ON M7A 2H8

Tél. : 1 866 246.5262 ou
416 314.8013

ATS (Téléimprimeur):

416 314.0760

Télec. : 416 314.8331

Courriel : flsc-csf@ontario.ca

21 *Espinoza c. Coldmatic Refrigeration of Canada Inc. et al.*, (31 mars 1995), non publiée, Hartman, R. (Commission d'enquête de l'Ontario). (Tel que présenté dans la *Politique concernant la discrimination et la langue* de la Commission ontarienne des droits de la personne. URL : www.ohrc.on.ca. In Guilbeault. *Ibid*).

ANNEXE B

Le français dans le monde²²

Quelques chiffres :

- > Dans le monde, environ 200 millions de personnes parlent français.
- > Le français a le statut de langue officielle, seul ou avec d'autres langues, dans 32 États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie.
- > Le français est, avec l'anglais, l'une des deux seules langues parlées sur les cinq continents.
- > Environ 83 millions de personnes apprennent le français. C'est la langue la plus enseignée après l'anglais.

Pays de la francophonie

L'Organisation internationale de la Francophonie compte 55 États et gouvernements membres et 13 observateurs.

Afrique centrale | Burundi | Cameroun | Centrafrique | Congo | Congo RD | Gabon | Guinée équatoriale | Rwanda | Sao Tomé et Príncipe | Tchad

Afrique de l'Est et Océan indien | Comores | Djibouti | Madagascar | Maurice | Mozambique ** | Seychelles

Afrique de l'Ouest | Bénin | Burkina Faso | Cap-Vert | Côte d'Ivoire | Ghana * | Guinée | Guinée Bissau | Mali | Niger | Sénégal | Togo

Afrique du Nord et Moyen-Orient | Égypte | Liban | Maroc | Mauritanie | Tunisie

Amérique-Caraïbes | Canada | Canada — Nouveau-Brunswick | Canada — Québec | Dominique | Haïti | Sainte-Lucie

Asie-Pacifique | Arménie ** | Cambodge | Géorgie ** | Laos | Vanuatu | Vietnam

Europe | Albanie | Andorre | Autriche ** | Belgique | Bulgarie | Chypre * | Communauté française de Belgique | Croatie ** | Ex-République yougoslave de Macédoine | France | Grèce | Hongrie ** | Lituanie ** | Luxembourg | Moldavie | Monaco | Pologne ** | République Tchèque ** | Roumanie | Serbie ** | Slovaquie ** | Slovénie ** | Suisse | Ukraine **

* Membres associés

** Observateurs

22 Le XXI^e sommet de la francophonie. Page consultée en ligne le 20 octobre 2008. URL : <http://www.francophoniequebec2008.qc.ca/fr/explorer/organisation.php>

ANNEXE C

La communauté francophone de l'Ontario

Un peu d'histoire²³

La présence française en Ontario remonte à près de 350 ans, soit à l'établissement de la mission de Ste-Marie-au-Pays-des-Hurons, en 1639 (comté de Simcoe).

La mission catholique L'Assomption a été fondée à Windsor, vers 1742.

Après 1850, l'immigration canadienne-française s'étend dans les régions suivantes : Ottawa, Prescott-Russell, Glengarry-Stormont, Midland-Penetanguishene, Essex-Kent. Les francophones aménagent dans le Centre-Nord de la province aux environs de

1880 (Nipissing) et dans les régions plus nordiques (Timiskaming, Cochrane...) au début du XX^e siècle.

La francophonie ontarienne accueille, depuis de nombreuses années, des francophones de par le monde, notamment, de l'Europe, des Antilles, de l'Asie et de l'Afrique.

L'Ontario compte plus de 548 940 personnes qui ont comme langue maternelle le français (5 % de la population ontarienne). Elles composent la plus importante communauté francophone canadienne vivant à l'extérieur du Québec.

(Selon les statistiques du Recensement de 2001 de *Statistique Canada*).

La francophonie ontarienne, un portrait statistique²⁴

Les francophones représentent 4,7 % de la population ontarienne totale : soit 249 863 hommes et 277 845 femmes sur 11 285 555 personnes. Ils vivent principalement dans la région de l'Est où ils représentent 41,7 % de la population francophone totale, suivi des régions du Centre (26,3 %), du Nord-Est (24,7 %), du Sud-Ouest (5,7 %) et du Nord-Ouest (1,5 %).

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES SELON LES RÉGIONS

RÉGION	POPULATION TOTALE	POPULATION FRANCOPHONE TOTALE	%	DISTRIBUTION RÉGIONALE DE LA POPULATION FRANCOPHONE (%)
Est	1 518 375	220 005	14,5	41,7
Centre	7 528 455	138 905	1,8	26,3
Sud-Ouest	1 406 935	30 111	2,1	5,7
Nord-Est	545 325	130 548	23,9	24,7
Nord-Ouest	232 485	8 130	3,5	1,5
Ontario	11 285 555	527 708	4,7	100

Source : Statistique Canada, 2001.

23 Office des affaires francophones. *La communauté francophone*. Page consultée le 26 novembre 2008. URL : <http://www.ofa.gov.on.ca/francais/commun.html>

24 Données tirées de Cardinal, Linda. Lang, Stéphane. Plante, Nathalie. Sauvé, Anik. Terrien, Chantal. 2005. *La francophonie ontarienne, un portrait statistique — Caractéristiques générales et régionales*. Ottawa. Chaire de recherche sur la francophonie et les politiques publiques. Université d'Ottawa

Âge et identité

Âge

À l'instar des autres études sur la question, les données selon l'âge révèlent que les francophones de l'Ontario forment une population vieillissante. Le tableau suivant montre qu'en 2001, les jeunes de 14 ans et

moins constituent 14,2 % de la population francophone de la province. Pour leur part, les 15 à 29 ans en représentent 17,7 % et les 30 à 64 ans, 54,2 %.

Dès l'âge de 60 ans, les femmes francophones sont plus nombreuses que les hommes. La catégorie des

65 ans et plus regroupe 15,1 % des femmes francophones comparativement à 13,8 % pour l'ensemble des francophones de la province. Elles sont sous-représentées chez les 0 à 24 ans.

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES ET DES FEMMES FRANCOPHONES SELON L'ÂGE, ONTARIO

ÂGE	FRANCOPHONES	%	FEMMES FRANCOPHONES	%
Population totale	527 706		277 855	
0-4 ans	19 143	3,6	9 480	3,4
5-9 ans	25 548	4,8	12 855	4,6
10-14 ans	30 410	5,8	15 245	5,5
15-19 ans	30 285	5,7	15 618	5,6
20-24 ans	30 395	5,8	15 858	5,7
25-29 ans	32 620	6,2	17 483	6,3
30-34 ans	36 865	7,0	19 573	7,0
35-39 ans	48 743	9,2	25 303	9,1
40-44 ans	50 223	9,5	25 883	9,3
45-49 ans	44 988	8,5	23 423	8,4
50-54 ans	42 008	8,0	21 913	7,9
55-59 ans	35 390	6,7	18 350	6,6
60-64 ans	28 145	5,3	14 978	5,4
65-69 ans	24 315	4,6	13 055	4,7
70-74 ans	20 605	3,9	11 320	4,1
75-79 ans	15 505	2,9	9 098	3,3
80-84 ans	8 198	1,6	5 395	1,9
85 ans et plus	4 320	0,8	3 025	1,1

Source : Statistique Canada, 2001.

ANNEXE C

La communauté francophone de l'Ontario (suite)

Il existe quelques variations selon les régions. Le tableau suivant montre que les populations francophones des régions de l'Est et du Nord-Est comptent proportionnellement plus de jeunes de 14 ans et moins que les autres régions, soit respectivement 16,2 % et 15,2 % comparativement à 11,8 % dans le Centre, à 9,5 % dans le Sud-Ouest et à 9,0 % dans le Nord-Ouest.

Les jeunes francophones de 15 à 29 ans sont proportion-

nellement plus nombreux dans le Centre et l'Est où ils représentent respectivement 18,5 % et 18,4 % de la population francophone.

La proportion de francophones âgés de 30 à 64 ans est plus élevée dans le Nord-Ouest. Ils représentent 59,2 % de la population francophone de la région comparativement à 57,2 % dans le Centre, à 55,4 % dans le Sud-Ouest, à 53,2 % dans le Nord-Est et à 52,9 % dans l'Est.

Pour leur part, les francophones de 65 ans et plus représentent 21,2 % de la population francophone du Sud-Ouest comparativement à 16 % dans le Nord-Ouest, à 15 % dans le Nord-Est, à 12,9 % dans l'Est et à 12,6 % dans le Centre.

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES SELON L'ÂGE ET LES RÉGIONS, ONTARIO

ÂGE	EST		CENTRE		SUD-OUEST		NORD-EST		NORD-OUEST	
	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Population francophone	220 063		138 898		30 108		130 583		8 121	
0-4 ans	9 608	4,4	3 410	2,5	618	2,1	5 317	4,1	190	2,3
5-9 ans	12 359	5,6	5 206	3,7	1 015	3,4	6 728	5,2	263	3,2
10-14 ans	13 543	6,2	7 725	5,6	1 193	4,0	7 684	5,9	281	3,5
15-19 ans	13 022	5,9	7 437	5,4	1 206	4,0	8 252	6,3	380	4,7
20-24 ans	13 634	6,2	8 202	5,9	1 448	4,8	6 706	5,1	405	5,0
25-29 ans	13 821	6,3	9 936	7,2	1 548	5,1	6 853	5,2	443	5,5
30-34 ans	15 297	7,0	11 463	8,3	1 833	6,1	7 798	6,0	485	6,0
35-39 ans	20 363	9,3	14 141	10,2	2 400	8,0	11 091	8,5	760	9,4
40-44 ans	20 672	9,4	13 677	9,8	2 779	9,2	12 181	9,3	930	11,5
45-49 ans	18 166	8,3	12 278	8,8	2 491	8,3	11 211	8,6	820	10,1
50-54 ans	16 958	7,7	11 353	8,2	2 731	9,1	10 260	7,9	728	9,0
55-59 ans	13 778	6,3	9 499	6,8	2 474	8,2	9 044	6,9	588	7,2
60-64 ans	10 787	4,9	7 130	5,1	1 961	6,5	7 783	6,0	488	6,0
65-69 ans	8 918	4,1	5 799	4,2	1 879	6,2	7 230	5,5	465	5,7
70-74 ans	7 822	3,6	4 870	3,5	1 808	6,0	5 665	4,3	435	5,4
75-79 ans	6 154	2,8	3 900	2,8	1 304	4,3	3 880	3,0	275	3,4
80-84 ans	3 433	1,6	1 894	1,4	885	2,9	1 885	1,4	125	1,5
85 ans et plus	1 728	0,8	978	0,7	535	1,8	1 015	0,8	60	0,7

Source : Statistique Canada, 2001.

Identité

L'identité des francophones de la province est diversifiée. Le tableau suivant montre qu'une partie de cette population se dit autochtone, appartient à une minorité visible ou est de issue de l'immigration.

Mentionnons que 2,5 % des francophones de la province, soit 13 282 personnes, se déclarent autochtones. Celles-ci se définissent généralement comme Métis et Indien de l'Amérique du Nord. Les francophones d'identité autochtone se trouvent principalement dans le Nord-Est de la province (6 407 ou 48,2 %), l'Est (2 915 ou 21,9 %) et le Centre (2 720 ou 20,4 %).

Les Métis se trouvent surtout dans le Nord-Est (56,1 %) et le Centre (20,2 %) alors que les Indiens de l'Amérique du

Nord se trouvent surtout dans l'Est (38,8 %) et le Nord-Est (31,5 %).

Pour leur part, les francophones appartenant à une minorité visible représentent 7,8 % de la population francophone totale. Ils se trouvent principalement dans le Centre, l'Est et le Sud-Ouest.

Dans le Centre, la minorité visible francophone la plus nombreuse est la minorité Noir (5 871 personnes ou 25,3 %). Elle est suivie des groupes Chinois (4 516 personnes ou 19,5 %), Sud-asiatique (3 799 personnes ou 16,4 %) et Arabe (2 999 personnes ou 12,9 %).

Dans l'Est, l'on trouve le plus grand nombre de francophones appartenant à une minorité visible après le Centre. Les 8 773 personnes de la minorité Noir constituent

54,9 % de la population francophone appartenant à une minorité visible dans l'Est ontarien. La minorité Arabe vient au deuxième rang avec 3 164 personnes ou 19,8 %. Dans le Sud-Ouest, les francophones appartenant à la minorité Arabe sont les plus nombreux (33,7 %). Ils sont suivis de la minorité Noir (29,6 %).

L'Ontario francophone comprend 61 021 immigrantes et immigrants (11,6 %). Pour l'ensemble de la province, la majeure partie vient de l'Europe (41,4 %). Elle vient aussi de l'Asie dans le Centre (25,5 %) ou de l'Afrique dans l'Est (25,1 %). Enfin, dans le Centre et l'Est, on trouve une population née dans les Caraïbes et Bermudes ainsi qu'en Amérique centrale et en Amérique du Sud.

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES SELON LES RÉGIONS ET L'IDENTITÉ, ONTARIO

RÉGION	POPULATION FRANCOPHONE TOTALE	IDENTITÉ AUTOCHTONE	MINORITÉ VISIBLE	POPULATION IMMIGRANTE
Est	220 005	2 915	15 978	17 785
Centre	138 905	2 720	23 165	38 668
Sud-Ouest	30 111	750	1 862	3 516
Nord-Est	130 548	6 407	616	931
Nord-Ouest	8 130	490	60	251
Ontario français	527 708	13 282	41 681	61 151

Source : Statistique Canada, 2001.

ANNEXE C

La communauté francophone de l'Ontario (suite)

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES APPARTENANT À UNE MINORITÉ VISIBLE SELON LES RÉGIONS, ONTARIO

ÂGE	NOMBRE	EST %	CENTRE NOMBRE	%	SUD-OUEST NOMBRE	%	NORD-EST NOMBRE	%	NORD-OUEST NOMBRE	%
Population francophone	220 038		138 957		30 100		130 562		8 143	
Minorités visibles	15 978	7,3	23 165	16,7	1 862	6,2	616	0,5	60	0,7
Chinois	893	5,6	4 516	19,5	153	8,2	55	8,9	5	8,3
Sud-asiatique	705	4,4	3 799	16,4	105	5,6	50	8,1	10	16,7
Noir	8 773	54,9	5 871	25,3	551	29,6	423	68,7	30	50,0
Philippin	48	0,3	496	2,1	10	0,5	10	1,6	0	0,0
Latino-américain	724	4,5	1 638	7,1	196	10,5	30	4,9	5	8,3
Asiatique du Sud-est	915	5,7	1 231	5,3	113	6,1	0	0,0	0	0,0
Arabe	3 164	19,8	2 999	12,9	628	33,7	10	1,6	10	16,7
Asiatique occidentale	203	1,3	1 238	5,3	30	1,6	0	0,0	0	0,0
Coréen	50	0,3	457	2,0	8	0,4	23	3,7	0	0,0
Japonais	70	0,4	75	0,3	0	0,0	10	1,6	0	0,0
Minorité visible, non inclus ailleurs	243	1,5	479	2,1	68	3,7	0	0,0	0	0,0
Minorités visibles multiples	185	1,2	366	1,6	0	0,0	5	0,8	0	0,0

Source : Statistique Canada, 2001.

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES SELON LES RÉGIONS ET L'IDENTITÉ, ONTARIO

ÂGE	NOMBRE	EST	CENTRE		SUD-OUEST		NORD-EST		NORD-OUEST	
		%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%	NOMBRE	%
Population francophone	220 038		138 957		30 100		130 562		8 143	
Population immigrante	17 785	8,1	38 668	27,8	3 511	11,7	921	0,7	251	3,1
Etats-Unis	538	3,0	500	1,3	143	4,1	150	16,3	0	0,0
Amérique centrale et Amérique du Sud	681	3,8	1 613	4,2	218	6,2	35	3,8	5	2,0
Caraïbes et Bermudes	2 588	14,6	914	2,4	10	0,3	25	2,7	10	4,0
Europe	5 748	32,3	16 975	43,9	1 792	51,0	521	56,6	206	82,1
Afrique	4 468	25,1	8 694	22,5	575	16,4	140	15,2	20	8,0
Asie	3 737	21,0	9 864	25,5	753	21,4	50	5,4	10	4,0
Océanie et autre	25	0,1	108	0,3	20	0,6	0	0,0	0	0,0

Source : Statistique Canada, 2001.

La région de l'Est de l'Ontario

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES DANS L'EST DE L'ONTARIO SELON LA DIVISION DE RECENSEMENT

DIVISION DE RECENSEMENT	POPULATION TOTALE	FRANCOPHONES	%	DISTRIBUTION DES FRANCOPHONES DANS L'EST (%)
Division d'Ottawa	763 795	128 508	16,8	58,4
Comtés unis de Prescott et Russell	74 980	50 945	67,9	23,2
Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry	107 545	24 388	22,7	11,1
Comté de Frontenac	135 410	4 350	3,2	2,0
Comté de Renfrew	93 760	4 225	4,5	1,9
Comté de Hastings	124 415	2 611	2,1	1,2
Comtés unis de Leeds et Grenville	95 180	2 318	2,4	1,0
Comté de Lanark	60 960	1 760	2,9	0,8
Comté de Lennox et Addington	37 965	605	1,6	0,3
Division de Prince Edward	24 365	295	1,2	0,1
Région de l'Est	1 518 375	220 005	14,5	100,0

Source : Statistique Canada, 2001.

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES DE L'EST DE L'ONTARIO APPARTENANT À UNE MINORITÉ VISIBLE SELON LA DIVISION DE RECENSEMENT

DIVISION DE RECENSEMENT	FRANCOPHONES	MINORITÉ VISIBLE	%
Division d'Ottawa	128 511	15 208	11,8
Comtés unis de Prescott et Russell	50 956	258	0,5
Comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry	24 381	193	0,8
Comté de Frontenac	4 357	179	4,1
Comté de Renfrew	4 225	30	0,7
Comté de Hastings	2 625	50	1,9
Comtés unis de Leeds et Grenville	2 328	35	1,5
Comté de Lanark	1 770	5	0,3
Comté de Lennox et Addington	595	20	3,4
Division de Prince Edward	295	0	0
Région de l'Est	220 038	15 978	7,3

Source : Statistique Canada, 2001.

La population francophone immigrante qui vit dans l'Est ontarien est un peu plus nombreuse que celle qui appartient à une minorité visible, soit 17 785.

Elle est également plus importante à Ottawa que dans le reste de la région. Les lieux de naissance déclarés en majorité sont l'Europe (4 534), l'Afrique (4 260),

l'Asie (3 533) et les Caraïbes et Bermudes (2 553).

ANNEXE C

La communauté francophone de l'Ontario (suite)

La région du Centre de l'Ontario

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES DANS LE CENTRE DE L'ONTARIO SELON LA DIVISION DE RECENSEMENT

DIVISION DE RECENSEMENT	POPULATION		DISTRIBUTION DES FRANCOPHONES	
	TOTALE	FRANCOPHONES	%	DANS LE CENTRE (%)
Division de Toronto	2 456 805	47 448	1,9	34,2
Municipalité régionale de Peel	985 570	16 698	1,7	12,0
Municipalité régionale du Niagara	404 590	14 218	3,5	10,2
Municipalité régionale de York	725 665	10 578	1,5	7,6
Comté de Simcoe	372 330	9 641	2,6	6,9
Municipalité régionale de Durham	502 900	9 118	1,8	6,6
Municipalité régionale de Halton	372 410	7 813	2,1	5,6
Division de Hamilton	484 390	7 623	1,6	5,5
Municipalité régionale de Waterloo	433 880	6 785	1,6	4,9
Comté de Wellington	184 840	2 365	1,3	1,7
Comté de Brant	116 750	1 400	1,2	1,0
Comté de Peterborough	123 600	1 336	1,1	1,0
Municipalité régionale de Haldimand-Norfolk	103 330	981	0,9	0,7
Comté de Northumberland	75 935	845	1,1	0,6
Division de Kawartha Lakes	68 460	690	1,0	0,5
Municipalité du district de Muskoka	51 705	680	1,3	0,5
Comté de Dufferin	50 360	573	1,1	0,4
Comté de Haliburton	14 930	113	0,8	0,08
Région du Centre	7 528 450	138 905	1,8	100,0

Source : Statistique Canada, 2001.

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES DU CENTRE DE L'ONTARIO APPARTENANT À UNE MINORITÉ VISIBLE SELON LA DIVISION DE RECENSEMENT

DIVISION DE RECENSEMENT	FRANCOPHONES	MINORITÉ VISIBLE	%
Division de Toronto	47 459	13 604	28,7
Municipalité régionale de Peel	16 695	3 960	23,7
Municipalité régionale du Niagara	14 226	446	3,1
Municipalité régionale de York	10 585	2 150	20,3
Comté de Simcoe	9 659	191	2,0
Municipalité régionale de Durham	9 127	572	6,3
Municipalité régionale de Halton	7 817	552	7,1
Division de Hamilton	7 627	932	12,2
Municipalité régionale de Waterloo	6 789	544	8,0
Comté de Wellington	2 364	96	4,1
Comté de Brant	1 398	30	2,1
Comté de Peterborough	1 333	23	1,7
Municipalité régionale de Haldimand-Norfolk	983	5	0,5
Comté de Northumberland	845	30	3,6
Division de Kawartha Lakes	690	25	3,6
Municipalité du district de Muskoka	-	0	0,0
Comté de Dufferin	570	5	0,9
Comté de Haliburton	-	0	0,0
Région du Centre	138 957	23 165	16,7

Source : Statistique Canada, 2001.

La population immigrante francophone vit principalement à Toronto où elle représente 21 853 personnes ou 46,0 % des francophones de la ville. Par ordre décroissant, cette population se trouve aussi dans les municipalités régionales de

York (4 131 ou 39,1 %) et de Peel (5 223 ou 31,3 %), la division de Hamilton (1 622 ou 21,2 %) et les municipalités régionales de Waterloo (1 407 ou 20,8 %) et de Halton (1 487 ou 19,0 %).

Les lieux de naissance déclarés par les immigrantes et immigrants francophones vivant dans le Centre sont l'Europe (43,9 %), puis l'Asie (25,5 %) et l'Afrique (22,5 %).

ANNEXE C

La communauté francophone de l'Ontario (suite)

La région du Sud-Ouest de l'Ontario

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES DANS LE SUD-OUEST DE L'ONTARIO SELON LA DIVISION DE RECENSEMENT

DIVISION DE RECENSEMENT	POPULATION TOTALE	FRANCOPHONES	DISTRIBUTION DES FRANCOPHONES DANS LE SUD-OUEST (%)	
			%	
Comté d'Essex	371 085	14 866	4,0	49,4
Comté de Middlesex	398 560	5 770	1,4	19,2
Division de Chatham-Kent	105 855	3 248	3,1	10,8
Comté de Lambton	125 560	2 511	2,0	8,3
Comté d'Oxford	97 965	911	0,9	3,0
Comté de Grey	87 670	718	0,8	2,4
Comté d'Elgin	80 150	711	0,9	2,4
Comté de Bruce	62 940	603	1,0	2,0
Comté de Huron	58 695	415	0,7	1,4
Comté de Perth	72 455	358	0,5	1,2
Région du Sud-Ouest	1 460 935	30 111	2,1	100,0

Source : Statistique Canada, 2001.

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES DU SUD-OUEST DE L'ONTARIO APPARTENANT À UNE MINORITÉ VISIBLE SELON LA DIVISION DE RECENSEMENT

DIVISION DE RECENSEMENT	FRANCOPHONES	MINORITÉ VISIBLE	%
Comté d'Essex	14 869	1 046	7,0
Comté de Middlesex	5 773	633	11,0
Division de Chatham-Kent	3 243	45	1,4
Comté de Lambton	2 513	65	2,6
Comté d'Oxford	915	20	2,2
Comté de Grey		0	0,0
Comté d'Elgin	713	15	2,1
Comté de Bruce	603	25	4,1
Comté de Huron	418	8	1,9
Comté de Perth	340	5	1,5
Région du Sud-Ouest	30 100	1 862	6,2

Source : Statistique Canada, 2001.

La population immigrante se trouve aussi principalement à Windsor (1 401) et à London (1 083). Elle est en majorité d'origine européenne dans les

deux cas (539 et 534). Windsor compte un bon nombre de francophones dont le lieu de naissance est l'Asie (449).

La région du Nord-Est de l'Ontario

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES DANS LE NORD-EST DE L'ONTARIO SELON LA DIVISION DE RECENSEMENT

DIVISION DE RECENSEMENT	POPULATION TOTALE	FRANCOPHONES	DISTRIBUTION DES FRANCOPHONES DANS	
			%	LE NORD-EST (%)
Division du Grand Sudbury	153 565	43 238	28,2	33,1
District de Cochrane	84 295	40 116	47,6	30,7
District de Nipissing	81 590	21 095	25,9	16,2
District d'Algoma	117 200	9 130	7,8	7,0
District de Timiskaming	34 000	8 563	25,2	6,6
District de Sudbury	22 825	7 206	31,6	5,5
District de Parry Sound	39 330	945	2,4	0,7
District de Manitoulin	12 520	255	2,0	0,2
Région du Nord-Est	545 325	130 548	23,9	100,0

Source : Statistique Canada, 2001.

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES DU NORD-EST DE L'ONTARIO SELON LA DIVISION DE RECENSEMENT ET L'IDENTITÉ AUTOCHTONE

DIVISION DE RECENSEMENT	FRANCOPHONES	AUTOCHTONES	%
Division du Grand Sudbury	43 240	2 130	4,9
District de Cochrane	40 121	1 156	2,9
District de Nipissing	21 096	1 603	7,6
District d'Algoma	9 151	723	7,9
District de Timiskaming	8 570	250	2,9
District de Sudbury	7 183	470	6,5
District de Parry Sound	948	50	5,3
District de Manitoulin	255	25	9,8
Région du Nord-Est	130 564	6 407	4,9

Source : Statistique Canada, 2001.

ANNEXE C

La communauté francophone de l'Ontario (suite)

La région du Nord-Ouest de l'Ontario

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES DANS LE NORD-OUEST DE L'ONTARIO SELON LA DIVISION DE RECENSEMENT

DIVISION DE RECENSEMENT	POPULATION TOTALE	FRANCOPHONES	DISTRIBUTION DES FRANCOPHONES DANS LE NORD-OUEST (%)	
			%	
District de Thunder Bay	149 150	6 461	4,3	79,5
District de Kenora	61 460	1 303	2,1	16,0
District de Rainy River	21 875	366	1,7	4,5
Région du Nord-Ouest	232 485	8 130	3,5	100,0

Source : Statistique Canada, 2001.

RÉPARTITION DES FRANCOPHONES DU NORD-OUEST DE L'ONTARIO SELON LA DIVISION DU RECENSEMENT ET L'IDENTITÉ AUTOCHTONE

DIVISION DE RECENSEMENT	FRANCOPHONES	AUTOCHTONES	%
District de Thunder Bay	6 468	340	5,3
District de Kenora	1 300	135	10,4
District de Rainy River	363	15	4,1
Région du Nord-Ouest	8 131	490	6,0

Source : Statistique Canada, 2001.

ANNEXE D

Principes directeurs : pierre angulaire du développement des services en français²⁵

Ces 13 principes ont été élaborés par le comité encadreur mis sur pied par AOcVF pour guider la préparation du *Plan stratégique de développement des services en français en matière de violence, 1997-2001*. Ces principes ont depuis constitué la pierre angulaire sur laquelle s'appuie la vision d'un développement des SEF en matière de violence.

1. Les femmes francophones de l'Ontario ont droit à des SEF en matière de violence contre les femmes, peu importe leur lieu de résidence.
2. Les femmes ont droit à l'accessibilité et à la gratuité des services en matière de violence partout dans la province.
3. Les services en français à l'intention des femmes victimes de violence doivent être autonomes, libres d'agir et d'être en français, et gérés **par** et **pour** les femmes francophones.
4. Les SEF en matière de violence contre les femmes doivent être développés et gérés dans une perspective d'analyse féministe de la violence contre les femmes.

5. Les SEF en matière de violence doivent refléter et servir les femmes dans leur diversité.
6. Les SEF en matière de violence contre les femmes doivent demeurer communautaires et ne pas être absorbés à l'intérieur d'institutions ou de services de santé pour maintenir leur latitude quant à l'action et démontrer que la violence contre les femmes n'est pas un problème individuel de santé, mais bien un problème d'ordre social.
7. Les SEF en matière de violence contre les femmes doivent être assurés d'une continuité par le gouvernement.
8. Le plan stratégique préparé par AOcVF et ses membres doit être conçu dans une perspective de vision provinciale globale, et non en opposant les intérêts des diverses régions.
9. Les SEF en matière de violence contre les femmes à eux seuls ne suffisent pas à éliminer la violence contre les femmes. Le plan stratégique doit reconnaître la complexité du problème, et viser une intervention

globale sur le système sur lequel repose la violence contre les femmes.

10. La prévention est au centre de notre intervention, et comprend l'ensemble des moyens à prendre pour prévenir la violence contre les femmes, sur une base sociétale et non individuelle.
11. Le gouvernement et les fournisseurs de SEF en matière de violence contre les femmes doivent reconnaître leur redevabilité à la communauté francophone et s'y engager.
12. Les SEF en matière de violence contre les femmes doivent bénéficier du financement approprié pour répondre aux besoins des femmes francophones dans toute la province.
13. Toute livraison de services en matière de violence doit être pensée en fonction du droit de chaque femme à l'égalité, la sécurité et la liberté, droits garantis dans la *Charte canadienne des droits et libertés*.

25 Action ontarienne contre la violence faite aux femmes. 1998. *Plan stratégique de développement des services en français en matière de violence, 1997-2001*. Ottawa. AOcVF. in Brunet, Lucie et Garceau, Marie-Luce. 2004. *Faire autant avec si peu*. Ottawa. Action ontarienne contre la violence faite aux femmes. p. 35.

Ressources

Cadre juridique

Association des juristes d'expression française.

URL : <http://ajefo.ca/>

Code des droits de la personne.

Texte intégral.

URL : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90h19_f.htm

Commissariat aux services en français.

URL : <http://www.csf.gouv.on.ca/fr>

Guilbeault, Mélodie. *Les services en français (SEF) en Ontario. Atelier d'information juridique.* AOcVF.

URL : http://ressources.violence.org/index.cfm?Voi=sections_detail&Id=3804&M=1658&Sequence_No=3796&Parent=3764&niveau=3&Repertoire_No=2137985079

Loi sur les langues officielles.

Texte intégral.

URL : <http://lois.justice.gc.ca/fr/showdoc/cs/0-3.01//fr?page=1>

Loi sur les services en français.

Texte intégral.

URL : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90f32_f.htm

Loi sur les tribunaux judiciaires.

Texte intégral.

URL : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90c43_f.htm

Office des affaires francophones.

Carte des régions désignées.

URL : <http://www.ofa.gov.on.ca/francais/loi-carte.html>

Office des affaires francophones.

La Loi sur les services en français.

URL : <http://www.ofa.gov.on.ca/francais/loi.html>

Oppression intériorisée

Sirois, Ghislaine. 1999.

Y a-t-il oppression des femmes francophones ? Ottawa.

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

Women's Rural Advocacy Programs.

Internalized Oppression.

URL : <http://www.letswrap.com/nadvinfo/internal.htm>

Portrait de la population francophone

Cardinal, Linda. Lang, Stéphane.

Plante, Nathalie. Sauvé, Anik. Terrien,

Chantal. 2005. *La francophonie*

ontarienne, un portrait statistique —

Caractéristiques générales et

régionales. Ottawa. Chaire de recherche

sur la francophonie et les politiques

publiques. Université d'Ottawa

Le XXI^e sommet de la francophonie.

URL : <http://www.francophoniequebec2008.qc.ca/fr/explorer/organisation.php>

Leclerc, Jacques. *L'aménagement*

linguistique dans le monde.

URL : <http://www.tlfg.ulaval.ca/axl/afrique/AFRIQUE-MAP-clic.htm>

Office des affaires francophones.

La communauté francophone.

URL : <http://www.ofa.gov.on.ca/francais/commun.html>

Services en français

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes. 1998.

Plan stratégique de développement des services en français en matière de violence, 1997-2001. Ottawa.

AOcVF

Brunet, Lucie. 1998. *Les services en français en matière de violence faite aux femmes : le défrichage d'un chemin tortueux.* Ottawa,

Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

Brunet, Lucie et Garceau, Marie-Luce.

2004. *Faire autant avec si peu.*

Ottawa. Action ontarienne contre la violence faite aux femmes

The video and facilitation guide are available in English under the title *Across the Chasm.*

BRISER LE SILENCE



1-877-femaide (336-2433)

LIGNE DE SOUTIEN POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

ATS 1 866 860-7082
www.briserlesilence.ca

FOR SERVICES IN ENGLISH CALL ASSAULTED WOMEN'S HELPLINE AT
1-866-863-0511, TTY 1-866-863-7082



288, rue Dalhousie, pièce E
Ottawa (Ontario) K1N 7E6
Tél.: 613.241.8433
Télec.: 613.241.8435
aocvf@francofemmes.org
www.francofemmes.org/aocvf



Imprimé sur papier recyclé